

Procès-Verbal du Conseil Syndical du 09 avril 2024
Grange de CHAMBORD de LURY-SUR-ARNON à 14H00

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
M. Érick AUDEBERT
Mme. Nicole SAUGET
M. Bernard BAUCHER
M. Charles BABLIN
M. Alain BARDEY
M. Romain GASSIPARD
M. Jacques PALLAS
Mme. Chantal CREPAT
M. Eric TOUPET
M. Jean Jacques ONFRAY
M. Jean-Paul DAVID
M. Dominique LEVEQUE

Salariées présentes :

Angélique BELLAIR
Inès MEKLATI

Elu(e)s excusé(e)s :

Mme. Emilie COMPAIN
Mme Sabine MOREVE
M. Olivier PERREAU
M. Jany GIBERT
Mme. Céline MILLERIOUX

Elus absents :

M. Damien PRELY
M. Rémy POINTEREAU
M. François LEGNIER
Mme. Anne Elisabeth LE FELIC

Pouvoirs :

Mme. Emilie COMPAIN donne pouvoir à
M. Jacques PALLAS
M. Olivier PERREAU donne pouvoir à M.
Jean-Sylvain GUILLEMAIN

PJ : le PowerPoint de la présentation

Ordre Du Jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 29 février 2024
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Vote de l'affectation de résultats 2023
- Vote de la fongibilité des crédits
- Vote du budget primitif 2024
- Délibération portant sur la 3^{ème} année du Contrat Territorial
- Point sur le contrat territorial
- Questions diverses

Monsieur le Président, ouvre la séance à 14H15 et introduit la nouvelle chargée de mission Inès MEKLATI, arrivée le 18 mars 2024 au sein du syndicat, qui se présente à son tour.

1- Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Syndical :

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 29 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- Désignation du secrétaire de séance

Mme Chantal CREPAT se propose pour être secrétaire de séance.

3- Approbation du compte de gestion 2023

Madame SAUGET présente le compte de gestion.

Le Syndicat, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes de l'année figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, ainsi que les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer, dans les Résultats il ressort :

- Un déficit d'investissement de 32 870,46€ lié aux subventions qui n'ont pas été perçues en 2023.
- Un excédent de fonctionnement de 77 168,84€.

Le déficit en Investissement est compensé grâce au report de l'excédent de 2022 d'un montant de 136 955,77€, et à l'excédent de fonctionnement, vient s'ajouter également le report d'excédent de l'exercice 2022 en fonctionnement qui s'élève à 95 664,83€.

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 d'un montant de 276 918,98€.

Considérant que les opérations sont exactes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023.

4- Vote du compte administratif 2023

Madame SAUGET présente le compte administratif :

Après vérification, le compte administratif reprend bien les éléments du compte de gestion.

Le Président, Monsieur Guillemain, se retire pour procéder au vote, et désigne Monsieur AUDEBERT Erick pour présider le vote.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023.

5- Vote de l'affectation des résultats 2023

Madame Nicole SAUGET présente l'affectation de résultat pour l'année 2023.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	77 168,84
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	95 664,83
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	172 833,67
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	104 085,31
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-64 547,32
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	172 833,67
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	172 833,67
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de recense des résultats.

Considérant que les montants correspondent au compte de gestion et au compte administratif,
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, l'affectation de résultats 2023.

6- Vote de la fongibilité des crédits

Monsieur Guillemain propose la fongibilité des crédits comme suit :

- En investissement proposition :
 - Plafond maximum de 7,5% ($875\,925,39 \times 7,5\%$) soit 65 694,40 €
- En fonctionnement proposition :
 - Plafond maximum de 7,5% ($249\,514,27 \times 7,5\%$) soit 18 713,57 €

Après délibération, le Conseil Syndical valide, à l'unanimité, les taux de fongibilité des crédits ci-dessus présentés.

7- Vote du budget primitif 2024

Madame Sauget présente le budget primitif 2024, qui se décline comme suit :

En Investissement :

DEPENSES	RECETTES
1 003 640,92€	1 003 640,92€

En Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
371 493,46€	371 493,46€

Considérant que les crédits attribués, par chapitre, de chaque section, sont cohérents, et que le budget ainsi présenté est équilibré en dépenses et recettes.

Après délibération, le Conseil Syndical valide, à l'unanimité, le budget primitif 2024.

8- Délibération portant sur la 3^{ème} année du Contrat Territorial

Inès MEKLATI présente chaque action, et les montants correspondants pour la 3^{ème} année du contrat, à l'appui du tableau ci-dessous :

N° site	Action	Année N 2024 TTC	Année N 2024 HT	AELB	RCVL	CD18	SMAVAA
3	Restauration de la continuité au barrage de St Georges-sur-Arnon	634 655	507 724	253 862	0	0	380 793
10	Restauration de la morphologie de l'Herbon au lavoir de Massay	39 122	31 298	15 649	6 260	3 130	14 084
		3 600	2 880	1 440	576	288	1 296
11	Restauration de la continuité au vannage des Molènes	34 490	27 592	13 796	5 518	2 759	12 416
-	Effacement (hors liste 2) et aménagement d'ouvrages dans le 18	18 360	14 688	7 344	2 938	1 469	6 610
-	Effacement (hors liste 2) et aménagement d'ouvrages dans le 36	19 800	15 840	7 920	3 168	1 584	7 128
Coût des travaux (€ TTC)		750 027	600 022	300 011	18 460	9 230	422 327
ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	Etude : Pré-diagnostic Pollution Diffuse	7 200	5 760	2 880	1 152	576	2 592
	Etude : Inventaire des zones humides	17 427,6	13 942	6 971	9 767	1 394	0
	Suivi des milieux	9 906	7 925	3 962	0	2 377	3 566
	Diagnostic écologique	1 920	1 536	768	0	0	1 152
	Entretien	6 120	4 896	0	0	0	6 120
	Animation	46 051	36 841	18 421	7 368	0	20 263
	Fonctionnement	12 000	9 600	7 200	2 400	0	2 400
	Communication	12 000	9 600	4 800	0	960	7 200
Coût des actions complémentaires (€ TTC)		112 625	90 100	45 002	20 687	5 308	43 293
Coût total des actions 2024 (€ TTC)		862 652	690 122	345 013	39 146	14 537	465 620

Après délibération, le Conseil Syndical valide à l'unanimité la 3^{ème} année du Contrat Territorial.

9- Point sur le Contrat Territorial

Inès MEKLATI présente l'avancée du contrat, ci-dessous déclinée :

N° site	Actions du CT2 prévues sur 2022-2024	Entreprise	Personnes à contacter		Calendrier	Situation actuelle
3	Restauration de la continuité au barrage de St Georges-sur-Arnon (étude)	IRD	M Eric COSSARDEAU	M Jacques PALLAS	prévu 2022	Dossier doit être déposé par IRH.
	Restauration de la continuité au barrage de St Georges-sur-Arnon (travaux)				prévu 2023	Déterminer une date ?
9	Restauration de la morphologie de l'Herbon au gué à l'Orme Girmont (sans PAG)				prévu 2023	Terminé
10	Restauration de la morphologie de l'Herbon au lavoir de Massay	IdVerde	M Benoît BESLAY	M Dominique LEVEQUE	prévu 2023	Chantier devrait reprendre S23 (semaine du 03/06/2024) selon M Benoît BESLAY
	Panneau de communication				prévu 2023	Pourquoi 3600 €?
11	Restauration de la continuité au vannage des Molènes				prévu 2024	En attente d'un retour de M Dominique LEVEQUE sur le devenir du parc + château.
-	Effacement (hors liste 2) et aménagement d'ouvrages dans le 18				prévu 2024	Discussion à venir avec Mme Sandrine GUILLOT puis approfondissement avec M Jean Sylvain GUILLEMAIN
-	Effacement (hors liste 2) et aménagement d'ouvrages dans le 36				prévu 2024	Prendre RDV avec Mme Delphine LARTOUX
ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	Etude : Pré-diagnostic Pollution Diffuse				prévu en 2022 puis 2023	Idee d'un stage émise en 2022, à priori avec possibilité de subvention de l'AEIB mais pas pour la RCVL ni Dep18. Faut - il donc voir pour une entreprise ou rester sur l'idée d'un stage et du coup certainement qu'en 2023 ?
	Etude : Inventaire des zones humides	DCI Environnement	Mme Pauline LEFEBVRE		prévu 2023	Dossier final envoyé, en vérification. Est - ce que des personnes veulent vérifier les docs (notamment synthèse) avant validation ?
	Suivi des milieux	TERANA	Jeremy AUBOIN		tous les ans sur 2022-2024	Rien de prévu en 2024. Relance contrat fin 2024.
	Diagnostic écologique				tous les ans sur 2022-2027	qu'est ce que c'est ?
	Communication				tous les ans sur 2022-2027	qu'est ce que ça comprend ?

Monsieur PALLAS, concernant l'action relative à Saint-Georges/Arnon, interpelle le Conseil sur le fait qu'il avait mentionné lors du COPIL IRH de décembre dernier, qu'une simple passerelle piétonne de 1,20m de large serait suffisante, en lieu et place d'une largeur de 3,20m comme retenue dans la dernière version du projet, il faut donc relancer Monsieur COSSARDEAUX à ce sujet et sur les relevés géotechniques devenus inutiles.

Question(s) diverse(s) :

- Monsieur GUILLEMAIN rappelle qu'à ce jour les travaux d'entretien des berges, réalisés par LBG Environnement de SAUMUR, en pilote sur ses terres entre autres, sont toujours suspendus compte-tenu de la météo.

- Monsieur GUILLEMAIN informe le Conseil que le projet Force Hydro Centre, est toujours en attente d'une clarification juridique concernant les statuts actuels du SMAVAA, et des procédures/modifications administratives et légales à mettre en place, afin de permettre la concrétisation de ce projet.

- Monsieur PALLAS propose de projeter le reportage photos réalisé par ses soins sur la Commune de Saint-Georges/Arnon, suite à l'importante crue du week-end pascal 2024.

- Monsieur GUILLEMAIN informe le Conseil qu'Inès MEKLATI et lui-même doivent prochainement se rendre sur la Commune de PAUDY, à la demande de Madame le Maire de PAUDY, concernant un ruisseau posant souci.

- Monsieur GUILLEMAIN avise le Conseil de quelques travaux d'entretien du bureau du SMAVAA, loué à la Commune de LURY-SUR-ARNON, à réaliser en 2024 :

Concernant le sol tout d'abord, dont le revêtement est fortement dégradé, il est dans l'attente du chiffrage définitif du devis sollicité auprès d'une entreprise locale pour le faire refaire, le montant s'élèverait à environ 3000€, l'intégralité de la somme sera prise en charge par le SMAVAA et inscrite au budget 2024.

Concernant les frais de remplacement du chauffe-eau vétuste, et d'isolation de la colonne d'évacuation du logement communal, sis au-dessus du bureau du SMAVAA, fortement bruyante, et passant par les toilettes du bureau, ils seront pris en charge par la Commune de LURY-SUR-ARNON.

- Enfin, Monsieur GUILLEMAIN revient sur le projet de Maquette pédagogique, qu'il a souvent évoqué, afin de permettre lors d'animations au grand public, d'expliquer l'action du SMAVAA dans

l'intérêt de préservation et restauration de la continuité écologique de l'eau, en lien avec des animations Concert'Eau. Projet qui devrait se concrétiser en 2024, grâce au concours de Madame COMPAIN, et de ses élèves de l'IUT, qui vont le mener de la phase étude jusqu'à la conception, avec une maquette informatique en prime.

Il laissera le soin à Madame COMPAIN d'intervenir à ce sujet lors du prochain Conseil.

La Séance est levée à 15H20.

Approuvé le 18/04/2024
La Secrétaire de Séance
Chantal CREPAT



Approuvé le 23/04/2024
Le Président,
Jean-Sylvain GUILLEMAIN



